

titre de journalier, avec autant d'avantage que si les individus avaient la faculté de s'assurer la possession d'un lot minier et de l'exploiter à leur propre bénéfice ?

L'honorable M. BOULTON : Je dis que si vous vous servez d'un bon outillage et d'un capital suffisant, si vous construisez des maisons convenables et si vous avez les moyens nécessaires pour fournir à une population tout ce dont elle a besoin, il n'y aurait pas la moindre difficulté à y attirer deux ou trois cents mille personnes.

Si la population se porte là bas, M. Mackenzie et M. Mann devront faire la même chose, avec cette exception que M. Mackenzie et M. Mann ne donnent que 1 pour 100, tandis que je demande que cette compagnie soit obligée de verser 50 pour 100.

L'honorable M. MILLS : Mais l'honorable sénateur doit voir que ce n'est pas là un exposé tout à fait juste du cas qui nous occupe, car il dit que l'Etat aura 50 pour 100, cette somme devant être prise à même les bénéfices nets, tandis que dans l'autre cas il est question des recettes brutes.

L'honorable M. BOULTON : Quant à ce que le Ministre de la Justice vient de dire, permettez-moi d'ajouter qu'en exposant mes vues au Gouvernement, j'ai suggéré qu'il devrait avoir 40 pour 100 des recettes brutes ou 50 pour 100 des bénéfices nets. J'ai soumis ces deux idées aux Ministres. A tout événement c'était là des idées à peine ébauchées et formulées seulement avec le désir d'offrir une suggestion amicale quant au meilleur moyen de régler ce point.

Pour fortifier mes vues et dans le but aussi de les soumettre sous une forme quelconque au Parlement, j'ai moi-même fait publier dans la *Gazette* de décembre dernier, une demande à l'effet d'organiser une compagnie comme celle dont je parle, projet qui pourra ou non être présenté au Parlement afin de lui donner la forme législative. Cela a été fait pour me permettre d'exposer mes vues avec plus de vigueur devant le Gouvernement.

Naturellement si ce contrat est adopté, cela met fin à tout autre projet se rapportant à la disposition de ces terres ; mais je désire ajouter que, dans mon opinion, il est extrêmement imprudent, dans les circonstances actuelles, d'aliéner une partie quelconque de ces terres, vu la connais-

sance insuffisante que nous avons de leur valeur, parce que le peu que nous en savons est d'une nature bien imparfaite et extrêmement favorable au pays.

Mais il y a un autre aspect que je désire signaler et c'est celui-ci : Le grand argument que l'on fait valoir en faveur de cette route, c'est qu'elle traverse en son entier le territoire canadien. Maintenant, c'est là le terme le plus faux dont on puisse se servir en qualifiant cette route. Ce n'est pas un chemin de fer situé entièrement sur le sol canadien ; il nous faut passer sur le territoire des Etats-Unis pour l'utiliser. L'honorable Ministre de la Justice lui-même nous disait hier que cette route n'était utilisable que pour des fins commerciales seulement et qu'elle ne pourrait pas être employée pour des fins militaires.

Nous avons là à l'heure qu'il est un détachement de la gendarmerie à cheval, et si cette voie n'est pas utilisable pour les fins militaires, la gendarmerie peut recevoir l'ordre d'y rester, et tous ceux qui désirent pénétrer dans ce pays peuvent être avertis de ne pas le faire. La seule manière dont le Gouvernement puisse faire échange de bons procédés, c'est de permettre aux troupes des Etats-Unis de traverser le territoire canadien, c'est-à-dire donner un *quid pro quo*. Alors comment peut-on appeler cela une route canadienne ?

Ce n'est pas du tout une route canadienne.

L'honorable M. MILLS : L'honorable sénateur combat-il la construction de cette voie ferrée ?

L'honorable M. BOULTON : En premier lieu, je m'objecte à ce que l'on donne les ressources précieuses que renferment les Territoires du Nord-Ouest et sur lesquelles nous comptons pour nous aider à obtenir une voie directe de communication avec les régions minières des Montagnes Rocheuses pour ouvrir un chemin de fer dans la Colombie britannique qui, elle, a le contrôle de ses propres terres publiques et de ses mines.

Je ne suis pas l'adversaire de l'établissement de cette voie ferrée, quant à ce qui concerne en soi la dépense à être encourue pour le chemin lui-même ; si j'avais quelque chose à faire avec cette entreprise, j'engagerais le Gouvernement à garantir les obligations émises dans la proportion